

en ce sens ait une application efficace. J'ai écouté une grande partie de ce qu'on a dit à propos du ministère de la Défense nationale. Je sais qu'il est admis de ridiculiser le panache, terme que l'on applique par dérision à ceux qui portent des galons dorés et autres choses de ce genre. Je dirai cependant—et c'est en qualité de premier ministre du Canada que je parle—que les forces défensives canadiennes font partie du service civil. Les employés de ces services administratifs ne peuvent pas se défendre eux-mêmes sur le parquet du Parlement. Ils ne sont même pas censés se défendre dans la presse du pays, et j'estime qu'il est bien peu chevaleresque pour des membres du Parlement de rabaisser des hommes qui, dans le passé, ont mis leur vie au service de la patrie et qui, en face d'une situation mondiale comme celle d'aujourd'hui, sont prêts encore une fois à verser leur sang en cas de nécessité.

J'ai remarqué que le groupe de l'autre côté de la Chambre a paru amusé quand un député a lu un extrait d'un règlement prescrivant la dimension des cravates qui devaient se porter pour une dimension de col donnée, comment elles devaient être faites. Or, j'ai constaté qu'au foyer d'un homme qui a reçu une formation militaire, l'on trouve de l'ordre et de la méthode, à l'intérieur et à l'extérieur, choses que souvent on ne saurait trouver dans d'autres maisons. L'attention constante portée à des petites choses et la discipline qu'il faut pour porter un homme à s'en occuper contribuent beaucoup à ce que, le moment du danger venu, un homme chargé de mettre un canon en place le mette à la bonne place; ou qu'un homme qui est chargé de diriger des signaux lumineux, le fasse avec exactitude et précision. Certains honorables députés peuvent bien ridiculiser ces petits détails, mais ces choses font partie de la formation et de la discipline dans la vie qui aident à rendre les hommes capables de donner leur pleine mesure quand le besoin l'exige.

Après la prorogation des Chambres l'an dernier, prévoyant que les officiers du ministère de la Défense nationale seraient accusés de chercher à augmenter leur importance en élargissant outre mesure les cadres des forces de la défense, j'ai dit à mes collègues, avec l'approbation du ministre de la Défense nationale, que nous devrions nommer un comité spécial du cabinet pour l'étude de toute cette question des crédits de la défense, de concert avec le ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère, que nous devrions former un comité canadien de défense composé de membres du cabinet. J'ai fait

[Le très hon. Mackenzie King.]

cela pour la raison que je viens de dire, mais encore plus parce que je croyais qu'il était important, vu la situation mondiale, que les membres du cabinet eussent les renseignements les plus complets possible touchant les services généraux de la défense. J'ai demandé au ministre de la Défense nationale de remettre à chaque membre du cabinet un mémoire secret exposant en détail ce qu'il proposait, quels besoins auxquels l'on chercherait probablement à répondre, et quel en serait le coût, et cela afin que le comité de défense du cabinet pût, après avoir pris connaissance de ces renseignements, être en mesure d'examiner avec les chefs des divers départements du ministère de la Défense tout sujet de critique que ces derniers pourraient avoir. Je vais lire un extrait du procès-verbal de la réunion du cabinet du 20 août 1936, à laquelle le comité de défense fut formé:

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport daté du 19 août 1936, du très honorable premier ministre, exposant qu'il est d'avis qu'un sous-comité du conseil devrait être nommé pour étudier les problèmes concernant la défense.

Le premier ministre recommande en conséquence qu'un sous-comité du conseil, devant être connu sous le nom de "Comité canadien de Défense" et devant être composé du très honorable premier ministre, de l'honorable ministre de la Justice, de l'honorable ministre des Finances et de l'honorable ministre de la Défense nationale, soit nommé, le très honorable premier ministre devant être président dudit comité.

Le premier ministre recommande que ledit comité ait le pouvoir de convoquer devant lui tout haut fonctionnaire ou employé de l'Etat et tout officier de service naval, de la milice ou du service d'aviation du Canada et il sera du devoir desdits fonctionnaires et officiers de fournir au comité toute l'assistance et tous les renseignements concernant tout sujet sur lequel le comité peut désirer se renseigner.

Le comité approuve les conclusions ci-dessus et en recommande l'adoption.

Après qu'il eut été créé, ce comité a tenu trois importantes réunions avec les fonctionnaires du ministère de la Défense, en sus des autres conférences. Le directeur du service naval, le directeur du service aérien et le chef de la milice ont été convoqués devant le comité du cabinet et nous avons passé près d'une journée examinant une par une toutes les recommandations qu'ils avaient faites. Les crédits furent ensuite plus amplement étudiés par tout le cabinet.

Disons maintenant un mot de l'augmentation que comportent les prévisions budgétaires que nous soumettons à l'examen de la Chambre. A la lumière de toutes les observations que j'ai faites, que demandons-nous à cette Chambre de faire? Quels sont les dépenses qui expliquent l'augmentation de ces crédits? En premier lieu, nous deman-